

## LES HABITS NEUFS DE L'ANTISÉMITISME EN EUROPE

L'antisémitisme est sans fin, protéiforme, s'adaptant au *Zeitgeist* (l'Esprit du Temps) comme un virus extraordinairement adroit, qui connaît un regain de violence, avec des forces reconstituées, au moment même où on proclame qu'il a été extirpé.

Les vieux slogans et la tactique utilisés contre le nazisme, le racisme et la xénophobie – et on a encore parlé de certains d'entre eux ici – ne sont pas suffisants. Ils peuvent même alimenter cette malédiction, l'antisémitisme, qu'ils sont supposés éradiquer. « Nazifier » Israël et le peuple juif est, par exemple, une forme contemporaine d'inversion de l'Holocauste qui excite évidemment les sentiments antisémites. Le genre d'"anti-racisme" grossier qui cloue Israël au pilori comme État d'apartheid produit exactement le même effet. D'ailleurs, la volonté permanente d'englober l'antisémitisme sous la catégorie générale du racisme n'est pas seulement infondée du point de vue de l'Histoire. Elle nie aussi la spécificité du facteur religieux anti-juif et réduit les moyens de le distinguer des autres formes de préjugés. L'hostilité contre les Juifs a précédé de beaucoup de siècles, l'apparition du racisme et de l'idéologie raciale.

Pour combattre avec succès l'antisémitisme aujourd'hui sur les plans éducatifs, moral, légal ou politique, nous devons être attentifs aux changements de ses formes. Nous devons aller au-delà des paroles pieuses au sujet de la tolérance, du pluralisme, et du multiculturalisme, qui sont importantes à condition de faire respecter ces valeurs dans la pratique. Nous devons mettre un terme à la campagne internationale honteuse pour délégitimer, diffamer, diaboliser, démanteler, et détruire l'État Juif. Nous devons également condamner les instruments antisémites classiques utilisés dans la guerre politique contre Israël, comme les boycotts économiques, scolaires, scientifiques, ou culturels. De tels boycotts ne sont pas seulement intrinsèquement discriminatoires : ils contredisent aussi les principes des échanges universitaires libres et de la société démocratique ouverte. En matière d'antisémitisme, comme pour le terrorisme et les droits de l'homme, ce rassemblement international impressionnant doit appeler les choses par leur nom. Le fait même de tenir cette réunion ici, à Vienne, fait office d'une proclamation importante, l'époque de la dénégation est désormais close.

*Traduction : Jean-Pierre Bensimon*

### NOTE

\* Discours devant l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), Vienne, 19 juin 2003

## L'ANTISIONISME, UN ANTISEMITISME « POLITIQUEMENT CORRECT » \*

Georges-Elia Sarfati

Il y a une longue tradition du discours de la judéophobie à l'aune de laquelle les catégories idéologiques de l'antisionisme peuvent être mesurées. On peut démontrer que les positions de l'antisionisme – qu'il soit le fait de la centrale palestinienne ou de ses relais idéologiques, politiques et associatifs dans le monde arabe, ou, plus spécifiquement, de l'opinion des pays européens, aujourd'hui majoritairement acquise à « la cause palestinienne » – découlent en droite ligne de cette tradition.

Après deux développements consacrés aux racines judéophobes (antijuives et surtout antisémites) de l'antisionisme, un dernier développement examine en quoi l'opinion antisioniste n'est pas une opinion légitime ni une forme d'exercice de la critique politique mais une expression délictueuse, contraire aux normes de la juridiction nationale et internationale.

## LES TROIS FORMES DE LA JUDEOPHOBIE

Avec l'antijudaïsme (théologique) et l'antisémitisme (socio-politique), l'antisionisme définit la troisième forme historiquement connue de la judéophobie.

La judéophobie désigne l'expression d'hostilité symbolique (idéologique) ou concrète (violence physique) à l'égard des Juifs. Les trois modalités de la judéophobie (antijudaïsme, antisémitisme, antisionisme) reposent sur un même *postulat* : celui de la péjoration ou de la criminalisation du fait juif.

Ce postulat définit, dans l'optique judéophobe, le prisme négatif à partir duquel est perçue et appréhendée chaque manifestation de l'identité juive : religieuse et spirituelle (antijudaïsme d'essence théologique), culturelle et

sociale (antisémitisme moderne et contemporain, dès le lendemain de la Révolution française), politique et nationale (antisionisme, contemporain de la formulation du sionisme).

### L'antijudaïsme théologique: la diabolisation d'Israël

Il est établi que l'antijudaïsme théologique (chrétien, mais aussi musulman) constitue la matrice des autres formes de la judéophobie. En effet, le thème actuel de la « diabolisation » d'Israël (qu'il s'agisse des communautés de la Diaspora juive ou de l'État d'Israël) constitue, dans la période contemporaine, la reformulation de la plus grave accusation que les théologies issues du judaïsme aient exprimé à l'endroit de la synagogue (soupçonnée d'être une « officine de Satan », ou bien un « repaire du Diable »).

### L'antisémitisme: le complot juif

L'antisémitisme, dans ses diverses composantes, constitue d'abord une reformulation des accusations de l'antijudaïsme théologique, dans le contexte de la modernité, les Juifs étant soupçonnés d'ourdir un complot pour la domination du monde. En ce cas, les stéréotypes accablants de l'Ancien Régime: le Juif-traître, le Juif-errant, le Juif-usurier, le Juif-déicide trouvent leur réinterprétation dans la figure de l'individu profiteuse, sans scrupule et cruel, ataviquement duplice (l'Affaire Dreyfus fut l'occasion de l'expression pléthorique de cet imaginaire recyclé), corrupteur de l'ordre et des traditions, idolâtre de la finance et secrètement influent au gré de ses intérêts égoïstes.

Les diverses expressions idéologiques de l'antisémitisme ont conditionné différentes formes de « passage à l'acte » (dont l'extermination du tiers du peuple juif au cours de la Seconde guerre mondiale – dont les nazis et leurs complices n'eurent de cesse de répéter que cette guerre était « voulue par les Juifs » ... – peut être tenue pour le paroxysme d'un processus qui mit environ un demi-siècle à parvenir à maturité).

### L'antisionisme: le dénigrement du souverainisme juif

L'antisionisme, quant à lui, constitue un recyclage des accusations portées par l'antisémitisme. Il en réitère les mêmes griefs, mais cette fois en prenant pour cible l'État d'Israël, désormais désigné comme point focal de la nocivité présumée de l'élément juif.

Pour autant, le passage de l'antijudaïsme à l'antisémitisme, puis de l'antisémitisme à l'antisionisme n'implique pas de cloisonnement net entre ces trois formes de la judéophobie. En effet, rétroactivement, l'antisionisme (en principe spécialisé dans le dénigrement du souverainisme juif et de l'État d'Israël) s'affirme, par un effet en retour qui en révèle chaque fois les racines, comme le lieu de réactivation de nouvelles formes d'antijudaïsme et d'antisémitisme. Il est hélas tangible que de nos jours, ce sont de larges fractions de l'Islam européen et moyen oriental qui, sous prétexte de caution à la cause palestinienne, réintroduisent en force les thèmes judéophobes qu'il avait fallu plusieurs décennies pour extirper d'un environnement

jusqu'à-là dominé par la culture chrétienne. C'est là un état de faits que les actuelles mutations démographiques, culturelles et identitaires de la France illustrent de manière croissante.

### LA CONTINUITÉ DU DISCOURS JUDEOPHOBE : UNE TRADITION LITTÉRAIRE

#### *le corpus*

L'archive judéophobe désigne l'ensemble des textes à caractère doctrinal (théologiques, philosophiques, politiques, juridiques, etc.) ou culturel (le vaste domaine des littératures nationales, classiques et populaires) qui ont pour thème et pour objet la caractérisation négative de l'un au moins des aspects de l'identité juive (religieuse, culturelle, sociologique, politique). Cette archive peut donc être délimitée aussi bien sur la « longue durée », en vertu d'un critère historique, que d'un point de vue sociologique, plus localisé, limité à une époque ainsi qu'à une société donnée.

#### *la translation*

Entre les différents composants de cette archive, il existe des liens de continuité, de transversalité, de régularité, le plus souvent repérables sous le rapport des relations thématiques et intertextuelles. Ainsi la thématique de l'antijudaïsme connaît-elle une reformulation dans le cadre de l'antisémitisme socio-politique, tandis que les mêmes contenus, ainsi réinvestis, font l'objet de nouvelles opérations de reformulation dans le contexte du discours antisioniste<sup>2</sup>.

#### *les motifs*

Ce qui caractérise la continuité de cette archive consiste avant tout dans la persistance de ses motifs: hostilité à l'égard du Judaïsme et de la « Synagogue » (antijudaïsme théologique), hostilité à l'égard des Juifs en tant qu'individus ou groupe social déterminé (antisémitisme), hostilité enfin à l'égard d'une entité nationale à caractère juif (antisionisme).

Sur le fond, l'expression judéophobe était inlassablement le thème du caractère nuisible et malfaisant de l'« élément juif ». Mais, dans chaque cas, il se laisse avant tout interpréter comme une distorsion, ou, plus exactement, une déformation malveillante de ce que serait le judaïsme, la présence d'une diaspora juive, ou l'existence de l'État d'Israël, vis-à-vis des autres religions, des sociétés, ou de l'équilibre politique et économique du monde.

#### *la littérature de propagande*

En ce qui concerne la familiarisation de l'opinion avec les thèmes de la judéophobie, il faut souligner le rôle spécifique de la littérature de propagande: les *Protocoles des Sages de Sion*, *Le Juif talmudique*, *Le Discours du rabbin*, *Le Péril juif*, ou, plus près de nous: *Le Judaïsme sans fard*, *Judaïsme et sionisme*<sup>3</sup>, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*<sup>4</sup> ou bien *Le Manifeste judéo-nazi du général Sharon*<sup>5</sup>, etc.

Il faut aussi compter au nombre des textes de propagande, certains textes fondateurs de doctrines ou d'organisations politiques, tels que: *Mein Kampf* (1924), ou la *Charte de l'O.L.P.* (1965). Les premiers textes appartiennent à la tradition judéophobe des « faux » provocateurs; les seconds à la tradition politique extrémiste qui préconise notamment l'exercice de la violence et l'élimination physique des ennemis désignés. Or, il existe entre ces deux

séries de texte des *liens de continuité*, par ailleurs établis par les méthodes comparatistes et la connaissance historique des diverses filiations idéologiques.

### LA MUTATION DE L'ANTI-JUDAÏSME THEOLOGIQUE: LE COMLOT JUIF MONDIAL

Le célèbre faux des *Protocoles des Sages de Sion* a été mis en circulation, entre 1898 et 1903, à l'initiative de l'*Okhrana*, la police politique tsariste, pour détourner sur les communautés juives de l'Empire russe les mécontentements populaires. Les *Protocoles* se présentent comme les minutes (tenues secrètes) d'une assemblée de conspirateurs (les « sages de Sion ») aux fins de préparer un complot en vue de la domination du monde<sup>6</sup>.

La « conspiration juive » aurait pour principale raison de tirer vengeance des nations après deux mille ans d'exil. Elle aurait été l'unique projet d'Israël depuis la perte de la souveraineté nationale dans l'Antiquité, qui n'aurait eu de cesse d'élaborer ses desseins, en vertu d'un plan préétabli de conquête directement inspiré par les enseignements présumés diaboliques du Judaïsme.

A ce stade, les *Protocoles* constituent une reformulation pure et simple des plus tenaces accusations de l'antijudaïsme théologique, chrétien et musulman (le thème du caractère satanique de la synagogue servant de point d'appui au thème chrétien de l'infidélité d'Israël et au thème musulman de la falsification, par les Juifs, de la parole révélée).

*Les Protocoles: fil directeur du réajustement permanent de la judéophobie*  
Les éditions successives du texte font l'objet de préfaces distinctes qui prétendent en « actualiser » les contenus. Les deux premières traductions françaises des *Protocoles* précèdent ainsi chaque conflit mondial (1916, 1938): les derniers événements historiques (la séparation de l'Eglise et de l'État, la Révolution soviétique) sont censées « vérifier » l'authenticité de ce classique de la vision policière de l'histoire<sup>7</sup>.

Dans le contexte de leur mise en circulation, les *Protocoles* constituent une « réponse » de la propagande judéophobe à la tenue du Premier Congrès sioniste, réuni à Bâle (août 1897) sous les auspices de T. Herzl. Dans cette perspective, les « Sages de Sion » ne seraient autres que les représentants du mouvement sioniste réunis en assemblée...

Cette précision est fondamentale pour comprendre que le texte des *Protocoles* constituent le véritable point de mutation de la judéophobie traditionnelle, puisque, pour la première fois, dans l'histoire de la littérature de propagande, le thème antijuif et antisémite y subissent un déplacement significatif sous le rapport de l'antisionisme.

Désormais, l'accusation judéophobe ne manquera pas d'articuler son argumentaire au référent sioniste, lequel se substitue ou s'additionne, peu à peu, au référent religieux et/ou socio-politique. Il n'est donc pas faux de dire que l'antisionisme est le visage contemporain de l'antisémitisme, mais en aucun cas son « masque », comme certains discours sous informés ou

faussement pointilleux voudraient le faire accroire. Il est également fondé de soutenir, compte tenu des rappels historiques qui précèdent, que l'antisionisme sert également de déclencheur à l'expression d'un néo-antisémitisme (c'est ce qu'attestent, factuellement, les agressions en nombre dont les Juifs de la diaspora européenne sont de nouveau les victimes, sous le motif d'antisionisme).

### L'antisionisme nazi

Les *Protocoles* ont servi de matrice aux propagandes totalitaires du XX<sup>e</sup> siècle: le cas de l'Allemagne nazie est suffisamment connu pour que le présent développement se limite à quelques rappels brefs mais précis. Parmi les ouvrages de référence du national-socialisme, le texte autant que les thématiques des *Protocoles* donnent lieu à d'amples développements, aussi bien sous la plume de A. Hitler (*Mein Kampf*) que sous la plume de l'idéologue patenté du III<sup>e</sup> Reich, A. Rosenberg (*Le Mythe du XX<sup>e</sup> siècle*). Le thème proprement antisémite tient une place importante dans de substantiels passages de ces deux traités, notamment en ce qui concerne la responsabilité présumée des intérêts financiers juifs dans la crise économique, et le déclenchement de la guerre. C'est dans ce contexte que le « racisme biologique » de type nazi trouve son expression achevée, soit sous le rapport de l'animalisation métaphorique des Juifs (Hitler), soit sous le rapport d'une anthropologie pseudo-scientifique opposant les Aryens aux Sémites (Rosenberg).

Mais le thème antisémite se noue dans le même temps avec le thème antisioniste, puisque la progression du mouvement sioniste (entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et les trois premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle) est réinterprétée, par les doctrinaires nazis, comme le signe manifeste que les Juifs tenteraient de centraliser leur action conspiratrice en se dotant d'un État: « Lorsque le sionisme cherche à faire croire au reste du monde que la conscience nationale des Juifs trouverait satisfaction dans la création d'un État palestinien, les Juifs dupent encore une fois les sots Goïm de la façon la plus patente. Ils n'ont pas du tout l'intention d'édifier en Palestine un État juif pour aller s'y fixer; ils ont simplement en vue d'y établir l'organisation centrale de leur entreprise charlatanesque d'internationalisme universel; elle serait un lieu d'asile pour tous les gredins démasqués et une école supérieure pour les futurs bateleurs<sup>8</sup> ».

### Le relais chrétien maronite et palestinien

Rappelons ici que les *Protocoles*, tout comme *Mein Kampf*, ont connu de nombreuses et rapides traductions en langue arabe dès le début du XX<sup>e</sup> siècle dans le premier cas, dès le milieu des années 20 dans le second cas. Ce sont les milieux chrétiens maronites, bientôt relayés par les milieux musulmans qui ont cherché là, matière à étayer leur refus du sionisme. Au demeurant, l'entrée en diplomatie du thème du complot juif date du 28 mars 1921, c'est-à-dire des débuts de la période du Mandat britannique sur la Palestine. A cette date, en effet, le mouvement national palestinien, encore embryonnaire, adressa à Winston Churchill un *Memorandum sur la Palestine*, mettant en garde les autorités de l'Empire contre les agissements

prétendument comploteurs du mouvement sioniste: « *Dans beaucoup de pays, les Juifs ont été des facteurs de destruction particulièrement actifs, surtout lorsqu'ils occupaient des positions influentes. Tout le monde sait que la désintégration de la Russie a été en grande partie, sinon en totalité l'œuvre des Juifs auxquels on peut également attribuer la défaite de l'Allemagne et de l'Autriche (...). Nous avons eu entre les mains un livre intitulé Le Péril juif, que tous ceux qui doutent encore des intentions malveillantes des Juifs feraient bien de lire. On y trouve les minutes d'une société secrète où des Juifs influents se rencontrent pour discuter des affaires du monde en fonction des intérêts du judaïsme<sup>9</sup>* ».

### **L'épisode soviétique et la translation de l'antisionisme du troisième Reich au mouvement national palestinien**

A la faveur de la formation et de l'affrontement des deux Blocs (Est/Ouest), dès l'immédiat après-guerre, l'Union Soviétique sera le principal pourvoyeur de l'antisionisme, compte tenu de son soutien aux États arabes. Pour comprendre ce nouvel état de choses, il convient de décrire la dynamique historique nouvelle en quatre étapes à la faveur de laquelle s'est opéré ce transfert de l'archive judéophobe.

Entre 1933 et 1945, le III<sup>e</sup> Reich développe les points forts de sa diplomatie, à la recherche d'appui, en direction des États et des mouvements nationalistes arabes. Ces derniers, tout au long de la Seconde Guerre mondiale, constituent une dimension non négligeable de l'Axe, d'autant que le « traitement » de la « question juive » représente une préoccupation commune: au-delà des intérêts stratégiques, la lutte contre « le Juif » et « le sionisme » réunit les deux camps. Il faut sur ce point relire les rapports d'Eichmann, consécutifs à deux missions d'expertise en Palestine, où le responsable du IV<sup>e</sup> Bureau estime que le mouvement national palestinien, et notamment le premier de ses chefs (le Mufti de Jérusalem, Fayçal Al Hussein) constituent les véritables alliés du III<sup>e</sup> Reich au Moyen Orient<sup>10</sup>.

Après la défaite allemande, et la constitution des deux Blocs idéologiques, de nouvelles alliances se forment. A l'Ouest, aidés par les États Unis, les pays d'Europe reconstituent un ensemble d'États de droit dominés par l'économie libérale, tandis qu'à l'Est, l'Union Soviétique régent l'organisation politique et économique des pays libérés par l'Armée Rouge. La débâcle du III<sup>e</sup> Reich a laissé le champ libre à la formation de nouvelles alliances. L'URSS de Staline et Gromyko appuient, dans un premier temps, la création et l'indépendance de l'État d'Israël. Les fondements collectivistes du jeune État d'Israël (1947), à ses débuts, font espérer aux dirigeants soviétiques le développement d'une extension de leur influence au Moyen Orient.

La dénazification a été partielle, notamment marquée par quelques procès retentissants (procès de Nuremberg, procès de Tokyo); mais, dans le même temps, certains rescapés « utiles » du régime nazi vont faire l'objet de

tractations de la part des nouvelles puissances (États Unis et Union Soviétique). C'est notamment le cas de nombreux techniciens du Ministère de la Propagande de Goebbels ou des grands criminels de guerre (Aloïus Brunner) qui trouveront refuge en Union Soviétique et dans les États arabes (Syrie, Égypte, Irak). Le plus souvent convertis à l'Islam, et sous des noms d'emprunts, ils mettent leurs compétences au service du gouvernement nassérien et du parti Baas (soit en structurant la police politique de certains États, soit en se mettant au service des différents ministères de l'information). Il n'en va pas autrement en ce qui concerne le réemploi de certains nazis par l'administration nord américaine (le cas de Klaus Barbie, un temps employé par la CIA, puis « lâché » par les USA, ce qui a permis qu'il soit extradé puis jugé en France pour son rôle dans la déportation des enfants juifs d'Ysieux) est significatif des politiques de la période de la « guerre froide ».

**Le véritable renversement d'alliance intervient surtout à partir de la « Guerre des Six jours » (1967).**

De nouveaux ralliements se sont produits. Au Moyen Orient, les États arabes se sont nettement rapprochés de l'Union Soviétique, tandis que les États Unis amorcent une série d'alliances économiques et militaires avec l'État d'Israël. Mais c'est surtout à partir des années soixante-dix, et notamment avec la « Guerre de Kippour » (1973), puis la « Guerre du Liban » (1982) que les partages idéologiques s'accroissent.

En Union Soviétique, la situation intérieure des communautés juives s'est dégradée. Dès la fin de son règne, Staline a réactivé les ferments de la judéophobie dans le contexte de la « Guerre froide », en désignant les Juifs comme des « ennemis de l'intérieur »<sup>11</sup>. Le terme de « sioniste » s'emploie de nouveau comme une invective, exactement comme au moment des Procès de Moscou (1938), au cours desquels, les compagnons de Lénine, souvent d'origine juive, sont éliminés les uns après les autres, soupçonnés d'intelligence avec une puissance ennemie, ou de menées contre-révolutionnaires.

Les guerres arabo-israéliennes sont l'occasion d'une mise au goût du jour de la théorie du complot. Le terme « antisionisme » donne lieu à des élaborations très précises de la part de la propagande soviétique qui œuvre, dans ce contexte, de concert avec les différents services de propagande des États arabes<sup>12</sup>. C'est de cette époque que date, notamment en langue française, l'entrée de ce terme dans le vocabulaire.

### **La nouvelle version du complot: l'antisionisme des Soviétiques et des Pays arabes**

Les *Protocoles des Sages de Sion* donnent lieu à de nouvelles réécritures; comme à l'époque du III<sup>e</sup> Reich, une partie de l'argumentaire du texte est « adaptée », « actualisée » au vu de la définition des nouveaux enjeux géopolitiques et stratégiques. Il est notamment symptomatique, et révélateur de la plasticité de la théorie du complot, qu'elle se prête à de tels recyclages: construite sur une idée simple, étayée à partir des stéréotypes les plus archaïques (combinant archétypes religieux et peurs ancestrales),

elle s'avère une fois de plus un puissant levier de mobilisation des opinions. Un parallèle s'impose. À l'instar du double emploi des *Protocoles* dans le contexte du III Reich et de l'implication du nationalisme arabe dans la politique extérieure de l'Axe, l'Union Soviétique stalinienne et post-stalinienne (notamment avec Brejnev) va reformuler l'accusation judéophobe dans les termes suivants: les Juifs (et notamment, les *refuzniks*<sup>13</sup>, c'est à dire les Juifs désireux d'émigrer en Israël, mais auxquels le visa a été refusé, sont régulièrement stigmatisés dans la presse (surtout la *Pravda*) comme des « ennemis de l'intérieur » – à l'occasion de procès retentissants – tandis que la propagande diffuse l'idée, largement diffusée, d'un complot « américano sioniste ».

Ce dernier thème constitue le second *point de mutation* de l'argumentaire des *Protocoles*, puisqu'il emboîte le pas aux accusations, efficaces en leur temps, du « complot judéo-maçonnique » (à l'époque de la séparation de l'Eglise et de l'État), et du « complot judéo-bolchévique » (à l'époque de la Révolution soviétique). La même formule est reprise de conserve par les rédactions arabes, notamment syrienne, égyptienne, irakienne et palestinienne (par le biais de l'OLP, directement héritière, en matière d'antisionisme de la période d'alliance entre l'Axe et le Haut Comité Arabe, ancêtre de la Ligue des États Arabes).

### L'antisionisme planétaire: les trois étapes de la banalisation

C'est le début d'une vaste offensive idéologique qui connaîtra, à son tour, différentes étapes de croissance et d'expression:

**De 1967 à 1982:** les caricatures publiées dans la presse soviétique, mais également dans la presse arabe pro-soviétique constituent d'authentiques répliques des caricatures judéophobes, naguère largement diffusées par *Der Stürmer*<sup>14</sup>. Dans le même temps, une nouvelle imagerie fait son apparition, ainsi que de nouveaux slogans. La propagande soviétique accrédite l'amalgame « sionisme = nazisme », bientôt relayé par de pseudo-équations du même type, telles que: « sionisme = colonialisme », « sionisme = impérialisme », ou encore: « sionisme = racisme »<sup>15</sup>.

**De 1982 à 1989:** la propagande soviétique décline, en même temps que le régime communiste. Mais ses forgeries ont bénéficié de larges reprises par le biais des organisations politiques, notamment d'extrême droite et surtout d'extrême gauche, dans les pays d'Europe, tandis qu'à l'Est, en proie à une flambée de guerres nationalistes (guerres des Balkans), la théorie du complot se réajuste à ses sources doctrinales premières (virulence du mouvement panslaviste: *Pamiat*, en Russie).

**Depuis la fin des années 80,** et sous le coup de la première « Guerre du Golfe » (1991), l'argument de la théorie du complot a subi une *nouvelle reformulation*, dans le contexte des deux Intifada, fortement marquées par l'influence grandissante de l'Islam radical. Au-delà des collisions traditionnelles (anti-américanisme, anti-sionisme de gauche, ou d'origine tiers-mondiste), la théologisation du conflit palestino-israélien a justifié un ré-enracinement de la théorie du complot dans une judéophobie de type théologico-politique qui trouve aujourd'hui sa justification dans le discours d'un Islam fondamentaliste, partisan d'une politique de terreur.

### Les quatre facteurs

Ce dernier *point de mutation* de l'antisionisme, judéophobe dans son principe, mérite d'autant plus d'être souligné que dans le contexte post-communiste, cette forme d'antisionisme se donne comme un phénomène idéologique planétaire<sup>16</sup>. En tant que tel, ce phénomène repose sur la conjonction de différents facteurs.

**Le facteur doctrinal** lié au développement d'une judéophobie spécifiquement arabo-musulmane: pour une part travaillée, de longue date, par l'héritage de la judéophobie nationale-socialiste, puis stalinienne, et, pour une autre part, informée par les préjugés religieux directement issus d'une lecture littérale du Coran (assignant aux Juifs un statut de « soumis » ou de « protégé », et non exempt, à l'instar des textes chrétiens, de développements dévalorisants à l'endroit du Judaïsme et du peuple juif)<sup>17</sup>;

**Le facteur politique** lié à l'existence d'un antiaméricanisme syncrétique intrinsèquement antisioniste, compte tenu du système d'alliance qui, en même temps que les thèmes de la propagande nazie et soviétique, persiste et survit bien au-delà de la « Guerre froide »;

**Le facteur sociologique** lié au remembrement du discours tiers-mondiste dans un double contexte de « mondialisation » et de contestation du « nouvel ordre mondial », phénomènes d'envergure auxquels s'ajoutent

**Le facteur de militantisme associatif:** le fait qu'en Europe (France, Belgique, Allemagne, tout particulièrement), l'agitation antisioniste est souvent le fait de l'activisme d'une *nébuleuse d'associations* pro-palestiniennes qui reçoit ses mots d'ordre de l'*Autorité palestinienne*, et est dotée de puissants moyens. Celles-ci se sont, en effet, montrées capables, au terme de plusieurs décennies de « travail de terrain », d'infléchir certains aspects des politiques économiques (boycott de l'économie israélienne) ou scientifiques et éducatives (boycott de la recherche et de l'université israélienne), ainsi que de rendre non seulement « acceptable » mais « digne de considération » et d'« estime » auprès de larges secteurs de la population ainsi que de la classe politique, la posture « antisioniste », autorisant ici et là la banalisation de ses énoncés (alors qu'il s'agit d'« évidences » idéologiques, intériorisées au terme d'un long processus d'*accréditation par répétition*) ou le passage à l'acte violent (les « dérapages » et autres « incidents ») qui a trop longtemps trouvé excuse et justification auprès d'une juridiction et d'une classe politique empressées, faute de moyens, par ignorance ou par démagogie, d'évaluer ces exactions à l'aune de la problématique du « malaise social ».

### L'ANTISIONISME N'EST PAS « UNE OPINION COMME UNE AUTRE »: ARGUMENTS

A la suite du rappel qui vient d'être fait, concernant d'une part l'archive judéophobe comprise dans la perspective de son intertexte, et d'autre part l'acheminement de cette archive en direction de la propagande palestinienne et pro-palestinienne, notamment depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il convient, à présent, de préciser en quoi la profession de foi antisioniste ne saurait être tenue pour l'expression d'une opinion légitime et légale. Etant données ses origines idéologiques criminelles, deux

arguments, juridique et sociologique, plaident en faveur de *la qualification de l'antisionisme* comme une forme caractérisée d'*expression délictueuse*.

### L'argument juridique.

L'antisionisme constitue un délit, au sens juridique du terme, d'un double point de vue :

*Au regard de la législation internationale.* Il suffit de considérer en toute rigueur les articles de la Charte de l'OLP relatifs au statut du partage de la Palestine, et d'autre part les « moyens » auxquels l'OLP, dans son texte fondateur, entend recourir pour parvenir à ses fins.

L'antisionisme palestinien, aujourd'hui relayé par un important réseau institutionnel et politique dans le monde, repose, en tout premier lieu, en effet, sur la récusation de la décision de l'ONU, relative au partage de la Palestine, entre deux États, l'un juif, l'autre arabe : « *Le partage de la Palestine en 1947 et l'Etablissement de l'État d'Israël sont entièrement illégaux, quel que soit le temps écoulé depuis lors, parce qu'ils sont contraires à la volonté du peuple palestinien et à son droit naturel sur sa patrie, et en contradiction avec les principes contenus dans la charte des Nations unies, particulièrement en ce qui concerne le droit à l'autodétermination.* » (art. 19)

L'antisionisme palestinien, se caractérise fondamentalement par une définition conspiratrice du sionisme, dont les termes constituent une variante moyen orientale des principaux thèmes des *Protocoles des Sages de Sion* : « *Le sionisme est un mouvement politique organiquement lié à l'impérialisme international et opposé à tout mouvement de libération dans le monde. Il est raciste et fanatique par nature, agressif, expansionniste et colonial dans ses buts, et fasciste par ses méthodes. Israël est l'instrument du mouvement sioniste et la base géographique de l'impérialisme mondial, stratégiquement placé au cœur même de la patrie arabe afin de combattre les espoirs de la nation arabe pour sa libération, son union et son progrès.* » (art. 22) et encore : « *Les exigences de la sécurité et de la paix, autant que celles du droit et de la justice, requièrent de tous les États (...) de considérer le sionisme comme un mouvement illégal, d'en interdire l'existence et d'en proscrire les activités.* » (art. 24).

Il étend ce schéma à toute la diaspora qu'il expose au soupçon des sociétés dont ses membres sont citoyens. Les Palestiniens « *requièrent de tous les États soucieux de maintenir des relations amicales entre peuples et de veiller à la loyauté de leurs citoyens à leurs pays respectifs, de considérer le sionisme comme un mouvement illégal et d'en proscrire l'activité* » (Article 23) . Cette déclaration est un facteur d'incitation à la haine raciale très clair.

L'antisionisme palestinien se définit d'emblée comme une idéologie guerrière dont la mise en œuvre suppose la mobilisation de tous les moyens de lutte – action de type terroriste, usages de toutes les ressources

disponibles<sup>18</sup> : « *La lutte armée est la seule voie menant à la libération de la Palestine. Il s'agit donc d'une stratégie d'ensemble et non d'une simple phase tactique...* » (art. 9). « *L'action des commandos constitue le centre de la guerre de libération populaire palestinienne, ce qui exige d'en élever le degré, d'en élargir l'action et de mobiliser tout le potentiel palestinien en hommes et en connaissances, en l'organisant et en l'entraînant dans la révolution palestinienne armée...* » (art. 10).

Cette guerre est totale : « *Il s'ensuit que la nation arabe doit mobiliser tout son potentiel militaire, humain, moral et spirituel afin de participer activement avec le peuple palestinien à la libération de la Palestine.* » (art. 17)

La stratégie adoptée par les théoriciens de l'antisionisme, en dépit de ses origines, consiste à se réapproprier les valeurs de l'humanisme occidental afin de se rallier l'opinion progressiste : « *La libération de la Palestine, d'un point de vue international, est une action défensive rendue nécessaire par les besoins de l'autodéfense. C'est pourquoi le peuple palestinien, naturellement ouvert à l'amitié de tous les peuples, compte sur l'appui de tous les États épris de liberté, de justice et de paix afin que ses droits légitimes soient restaurés en Palestine, que la paix et la sécurité y soient rétablies et qu'il puisse exercer sa souveraineté nationale et sa liberté.* » (art. 18).

Il semble bien, que l'ample relais de ces thèses en Occident, ait rendu possible, en l'espace de quatre décennies (1960-2000) diverses formes d'institutionnalisation de l'antisionisme : depuis la résolution adoptée par l'ONU (10 novembre 1975) assimilant le sionisme à une forme de racisme<sup>19</sup>, jusqu'à la structuration d'un puissant lobby pro-palestinien qui, grâce à un inlassable travail de l'opinion, a de nouveau rendu « acceptable » l'énoncé judéophobe, et convaincu de vastes secteurs de la classe politique, syndicale et associative de se rallier, selon des conditions prescrites par la centrale palestinienne, à son programme de mise au ban idéologique de l'État d'Israël, des Juifs qui s'y reconnaissent, et de ses sympathisants. L'essentiel de cette vaste manœuvre de propagande s'est principalement jouée sur le *déplacement subtil de l'énoncé de type antisémite* : naguère les Juifs étaient désignés, par les partisans de l'ordre ancien, fossoyeurs de la tradition, puisque dans leur majorité acquis aux différentes causes révolutionnaires (jacobine, socialiste, etc.).

A la différence de l'antisémitisme, bien que nourrie aux mêmes sources, l'antisionisme accuse l'État d'Israël et les communautés juives qui s'en montrent solidaires de se situer dans le camp de la « réaction ». Dans l'intervalle, ce qui a rendu plausible ce déplacement, c'est le recyclage de la judéophobie traditionnelle dans les termes de la phraséologie révolutionnaire de type marxiste et tiers-mondiste.

Il n'est donc pas hasardeux de souligner, au terme de cette mise en perspective, que du fait de l'efficacité de ce processus d'institutionnalisation, l'antisionisme est devenu un délit légal, sinon largement légitimé.

*Au regard de la législation relative à la défense des libertés fondamentales.* Outre qu'il articule ses revendications sur la négation de l'historicité du

peuple juif<sup>20</sup>, l'antisionisme palestinien, définit, en son principe, une stratégie de conquête de l'opinion, fondée sur l'usage intensif des techniques de communication (afin de construire et propager une image dégradée et néfaste de l'image de l'État d'Israël), ainsi que sur l'appel répété à la violence.

Les textes juridiques fondamentaux (depuis la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, édictée en France par la Constituante au moment de la Révolution Française, jusqu'à la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, édictée par l'ONU en 1948) définissent un ensemble de principes qui ont pour objet et pour fin de garantir les libertés fondamentales.

Rappelons que la garantie du droit à la liberté d'expression ne constitue pas une codification indépendante des autres droits<sup>21</sup>. L'exercice de la liberté d'expression est, en dernière analyse, sous la juridiction d'une définition bien comprise de la liberté<sup>22</sup>. Enfin, le législateur a jugé utile, à partir de la Déclaration de 1793, et surtout de 1948, de subordonner l'ensemble des droits fondamentaux de la personne humaine au droit à l'instruction, afin qu'aucune équivoque ne subsiste sur le bon usage des libertés, et notamment de la liberté d'expression<sup>23</sup>.

Or, l'examen attentif des dispositions de la Charte de l'OLP, ou bien encore la mise en œuvre d'une propagande haineuse fondée sur les méthodes et les arguments de la guerre psychologique et de l'embrigadement de l'opinion publique constituent une infraction constante aux principes de ces textes fondateurs. C'est un état de fait pour le moins singulier, de la part d'une organisation politique qui, depuis sa fondation, en appelle invariablement à la législation internationale ainsi qu'à la compétence de l'O.N.U.

L'antisionisme constitue, en effet, la seule idéologie contemporaine qui a pour but la destruction, le démantèlement, ou la subversion d'un État. C'est, à la lettre, une idéologie intrinsèquement et exclusivement «souverainicide». L'antisionisme constitue une opposition radicale au principe de l'Émancipation nationale du peuple juif, comme l'antisémitisme constituait un refus radical de l'Émancipation des Juifs en tant qu'individus dans une société issue de la Révolution française.

Les méthodes dont usent ses doctrinaires et ses militants actualisent, là encore, l'essentiel de la panoplie judéophobe, notamment de type génocidaire<sup>24</sup>. Celle-ci consiste en quatre étapes: (1) la définition de l'élément visé, (2) le marquage de l'élément visé, (3) la mise à l'écart de l'élément juif, (4) le passage à l'acte.

Observons que cette méthode définissait d'abord l'antijudaïsme théologique (à l'exception de la dernière étape, puisque la chrétienté comme l'Islam n'ont pas d'abord cherché à liquider physiquement les Juifs, mais à les convertir); par suite, cette méthode a constitué la base du processus de stigmatisation et d'élimination des communautés juives, à l'apogée des politiques antisémites, nazies et collaborationnistes.

De nos jours, l'antisionisme ne fait pas de distinction entre les différents composants du peuple juif: l'État d'Israël et ses habitants juifs, une fois diabolisés, font l'objet, de manière simultanée, de toutes les formes de stigmatisation préalablement recensées (les conduites d'agression

n'épargnant pas les Juifs vivant en Diaspora, ou la politique d'attentats suicides décrétés par les mouvances palestiniennes, sont des tentatives pour réitérer, dans un contexte historique différent, l'ultime étape de ce processus d'exclusion).

A un stade intermédiaire, l'entreprise systématique de boycott scientifique et économique de l'État d'Israël actualise, dans la configuration contemporaine, le principe éprouvé de « la mise en quarantaine » préalable de l'«élément juif», etc. Une analyse plus minutieuse de la Charte de l'OLP permet d'établir, au contraire de la revendication nationale issue de la philosophie politique du sionisme, que la revendication palestinienne se définit d'abord comme une réaction au nationalisme juif.

A aucun moment de l'histoire des médias occidentaux, notamment de la presse française, écrite ou parlée, le texte de l'OLP n'a donné lieu à une publication exhaustive. Certes, certaines rédactions en ont publié quelques extraits, mais se sont toujours abstenues de porter à la connaissance du public l'intégralité du texte<sup>25</sup>.

Pour autant, ce sont notamment les propositions ci-dessus rappelées qui ont servi de mobiles au militantisme palestinien ainsi qu'à ses principaux relais occidentaux<sup>26</sup>.

Il faut ajouter à ces observations que la Charte de l'OLP – qui n'a jamais été abrogée- constitue, à ce jour, la référence cardinale de toutes les chartes définies par les autres mouvances du nationalisme palestinien, et notamment les factions fondamentalistes dont les positions idéologiques sont celles de l'Islam radical.

Il faut être attentif, d'autre part, aux liens qui se nouent, de manière continue et puissamment organisée, entre les services de propagande de l'Autorité Palestinienne auprès de ses propres populations, mais également en direction des autres États Arabes ainsi que des réseaux associatifs pro-palestiniens, chargés de soutenir et de promouvoir en Europe – et notamment en France –, selon des formulations et des termes analogues, la diffusion de ces mêmes principes, appuyés sur une rhétorique et une logique du stéréotype directement tirée de la théorie du complot<sup>27</sup>.

### L'argument sociologique

Il est toujours difficile d'évaluer la pertinence d'une opinion (sa recevabilité) du point de vue de l'histoire des mentalités. Mais il faut savoir tirer les leçons de l'histoire, c'est-à-dire être à même d'en faire état, notamment dans un domaine où les continuités et les persistances ne constituent pas des faits isolés mais se développent sur le long terme, en se prêtant à la systématisation dans une conjoncture socio-politique donnée. Ainsi: l'antijudaïsme théologique (le dénigrement du judaïsme et la persécution des Juifs sous des motifs religieux) a constitué non seulement une doctrine officielle mais encore une «opinion» parfaitement «légitime» – et même légale, et, comme telle encouragée tout au long de l'histoire de l'Église (pendant près de vingt siècles). De même, rappelons qu'entre 1894 et 1945 (c'est-à-dire: entre le début de l'Affaire Dreyfus et la défaite militaire du III<sup>e</sup> Reich), l'antisémitisme était presque unanimement tenu pour une «opinion» légitime: la «lutte contre l'influence de la race

juive »<sup>28</sup> était alors au principe de différentes formes de mobilisation de l'opinion, puisqu'elle intéressait le programme électoral d'une partie des organisations politiques, mais aussi d'une proportion notable de l'activité associative et syndicale. Il faut attendre l'issue de la guerre de 1939-1945 pour que l'antisémitisme soit décrété hors la loi (au même titre que toutes les autres formes de discriminations, fondées sur le sexe, l'appartenance religieuse, culturelle, sociale, nationale etc.).

### L'antisionisme, autant que l'antijudaïsme et l'antisémitisme est une catégorie répréhensible

Une mise hors la loi de l'antijudaïsme théologique est un fait non moins important, plus délimité mais aussi plus tardif. Il fut notamment le fait de l'Eglise de Rome, réunie en Concile (Vatican II, 1962-1964), puisque l'une de ses conclusions consista dans l'abrogation de ce que Jules Isaac a appelé « l'enseignement du mépris », naguère codifiée, et, à ce titre, érigée en norme intellectuelle, juridique, culturelle et pratique. Par des décisions ultérieures, la Catholicité encouragea la promotion d'une « image bienveillante du peuple juif » dans l'enseignement de la catéchèse. Quelles que soient, enfin, les réserves<sup>29</sup> que l'on peut exprimer à l'égard de la position officielle de l'Eglise de Rome sur sa responsabilité dans l'élaboration des conditions civilisationnelles qui ont présidé à l'extermination (sur le rôle de l'antijudaïsme théologique dans la genèse de l'antisémitisme socio-politique), il n'en demeure pas moins que le Vatican a réaffirmé avec force, dans le document de mars 1998, sa condamnation sans réserve de l'antijudaïsme et de l'antisémitisme, ainsi que de toute autre forme de discrimination.

Il est certain que dans le cas de l'antijudaïsme théologique et de l'antisémitisme politique, les sociétés ont dû disposer d'un recul suffisant pour réévaluer leur histoire et ainsi apprécier la véritable nature de « doctrines » longtemps justifiées : non seulement par les différents pouvoirs, mais encore par les plus hautes institutions (Eglises, appareils d'État, juridictions canoniques ou laïques, etc.).

Forts de cette connaissance, les contemporains ont de quoi méditer sur les conséquences à court, moyen et long terme d'une légitimation constante des différentes expressions de l'antisionisme, quand on sait comment d'une part leur provenance et d'autre part quelles déterminations – doctrinales, historiques, politiques, mais aussi médiatiques – président, depuis plus d'un siècle<sup>30</sup>, à leur constante propagation. Il existe, en la matière, un phénomène d'amorce non négligeable dont la considération devrait conduire les plus lucides à en faire une critique sans concession en prenant toutes les mesures – pédagogiques mais aussi juridiques et culturelles – qui s'imposent.

L'antisionisme est une injure à la culture démocratique, à la norme d'une société de citoyens instruits à la lueur des principes de la rationalité.

Il ne saurait, à aucun titre, être tenu pour une catégorie du jugement moral ou politique. Voilà pourquoi, il convient de le distinguer de la critique et de

l'exercice de la critique, si l'on ne veut pas – surtout à son corps défendant – se faire le porte-parole – naïf ou duplice – d'une forme difficilement contrôlable d'incitation à la haine.

### NOTES

\* Ce texte a été publié sous une forme différente dans "L'Observatoire du monde juif", 8/9, 2003.

1. Rappelons qu'en grec, « diabolos » désigne le « diviseur » ; A la lettre, le Diable est celui qui introduit la division, c'est-à-dire la discorde dans l'univers créé par Dieu.

2. Pour une analyse complète du discours antisioniste, cf G.-E. Sarfati, *L'Antisionisme, Israël/Palestine aux miroirs d'Occident*, Paris, Berg, 2003.

3. Pamphlet de T.K. Kytchko, l'un des propagandistes du Parti Communiste soviétique, dans les années soixante du XX<sup>e</sup> siècle.

4. Pamphlet de R.Garaudy, d'inspiration négationniste, diffusé, dès sa parution (1996) dans les librairies néo-nazies et dans certaines manifestations de groupes musulmans.

5. Pamphlet « antisioniste », écrit, comme les deux précédents, dans la veine des Protocoles, commandité et diffusé, entre autres, depuis 2002 par le P.M.F (Parti des Musulmans de France).

6. Cf. P.-A. Taguieff, *Les Protocoles des Sages de Sion, Faux et Usages d'un Faux*, vol.1, Paris, Berg, 1992.

7. Cf. L'analyse de l'intégralité du texte à partir de ses deux traductions françaises, in. G.-E. Sarfati : « La Parole empoisonnée : les *Protocoles des Sages de Sion* et la vision policière de l'histoire », in P.-A.Taguieff (cf. Note 6), vol.2., pp. 39-162.

8. *Mein Kampf/Mon Combat*, p. 325 de l'édition française, Paris, Nouvelles éditions latines, sans date. Le lecteur se reportera également avec profit aux études de V. Klemperer : *LTI, la langue du III<sup>e</sup> Reich*, Paris, Pocket, col. « Agora », 1998, en part. au chap.26 : « La guerre juive », pp.227-238, ainsi qu'au chap.29 : « Sion », pp.262-278 qui expose de quelle manière l'idéologie nationale-socialiste s'est employée à requalifier le sionisme. Les effets de ce « travail de la langue » se prolongent au-delà de la période nazie dans chacune des formes de propagande qui s'en inspirent directement ou indirectement, ainsi que la présente étude sur l'intertexte tente de l'établir en restituant ses principales filiations.

9. Cité par P.-A. Taguieff, op. cit., t.1, p. 205 et sq.

10. Pour une analyse minutieuse de cette période, et au-delà, cf. R. Faligot-R.Kaufer, *Le Croissant et la croix gammée. Les secrets de l'alliance entre l'Islam et le nazisme, de Hitler à nos jours*, Paris, Albin Michel, 1990.

11. Staline prétend dévoiler le « complot » dit « des médecins en blouse blanche » (il s'agit de médecins d'origine juive soupçonnés, par le Parti Communiste, de tentative d'empoisonnement contre la personne du « petit père des peuples »).

12. Sur ce moment de transition cardinal, le lecteur se référera aux essais précurseurs de L.Poliakov : *De l'antisionisme à l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1969 et : *De Moscou à Beyrouth, essai sur la désinformation*, Paris, Calmann-Lévy, 1983.

13. cf. G.-E. Sarfati, *La Nation captive, sur la question juive soviétique*, Paris, Nouvelle Cité, col. « Rencontres », 1985.

14. Cf. G. Aranyossy, *La Presse antisémite en URSS*, ed. Albatros, Paris, 1978, et G.-E. Sarfati, *op. cit.*, 1985, chap. IV : « La prison idéologique » pp. 217-268.

15. Avant et après 1968, le mot d'« antisionisme » gagne droit de cité dans le discours politique des formations de l'extrême gauche, trotskyste en particulier. Cette période est celle des répercussions, en Europe, des revendications tiers mondiste et libertaires (hostilité à la guerre du Vietnam, mouvement de contestation de la jeunesse des campus). L'antiaméricanisme rime déjà avec l'antisionisme, sous la percée d'un militantisme pro-palestinien qui ressenti comme porteur d'une revendication jumelle.

16. Cf. P.-A. Taguieff, « L'émergence d'une judéophobie planétaire: islamisme, anti-impérialisme, antisionisme », in *Outre-Terre*, n° 3, ed. Erès, 2003, pp. 189-226.

17. Cf. *Actualité juive*, n° 792, « L'antisémitisme toujours aussi prégnant dans la presse arabe ». Selon le professeur M. Milson: « La propagande arabe antijuive est devenue aujourd'hui la forme la plus dangereuse de la haine contre les Juifs, comme ce fut le cas en Europe dans les années trente ». M. Milson recense quatre thèmes récurrents: « 1. Le composant islamique consistant à rabâcher des passages de certains commentaires du Coran affirmant que Dieu a transformé, pour les punir de leur infidélité, les Juifs en cochons et en singes; 2. Le composant occidental qui voit les médias arabes reprendre à leur compte les vieux mythes de l'antisémitisme européen comme les meurtres rituels (précisant à cet endroit que le texte des *Protocoles des Sages de Sion* a été adapté sous forme de feuilleton télévisé et récemment diffusé en Egypte sous le titre: « Un cavalier sans cheval »); 3. Le composant démagogique néo-chrétien sur le « meurtre de Jésus ». Il consiste à faire une odieuse comparaison entre le « martyr du Messie chrétien », que lui aurait infligé les Juifs et la souffrance actuelle des Palestiniens et des Arabes provoquée par cette même « cruauté juive »; 4. Le composant négationniste ou révisionniste amalgamant sans cesse le sionisme au nazisme, cet aspect de l'antisémitisme arabe nie carrément la Shoah (comme l'a fait le Premier Ministre de l'Autorité Palestinienne, Abou Mazen), ou fournit des « preuves » de la complicité entre nazis et sionistes dans le meurtre des Juifs »

18. Ressources au nombre desquelles il faut également compter les différentes formes de la pédagogie, notamment destinée aux tous jeunes enfants (manuels scolaires, mais aussi moyens d'information supplétifs). Cf. *Recherche la mort! L'endoctrinement des enfants palestiniens, incités à la recherche de la mort pour Allah-Shahada*, Itamar Marcus, Palestiniens Media Watch, rapport spécial n°40, octobre 2002. Site Internet: [www.pmw.org.il](http://www.pmw.org.il).

19. Résolution abrogée peu après la signature des Accords d'Oslo, en 1993.

20. « (...) Les prétentions fondées sur les liens historiques et religieux des Juifs avec la Palestine sont incompatibles avec les faits historiques et avec une juste conception des éléments constitutifs d'un Etat. Le Judaïsme, étant une religion, ne saurait constituer une nationalité indépendante. De même, les Juifs ne forment pas une nation unique dotée d'une identité propre, mais ils sont citoyens des Etats auxquels ils appartiennent. » (art. 20). Cet article fait pendant à un article liminaire qui reconduit, dans les termes de la phraséologie « révolutionnaire », la traditionnelle conception coranique du Juif comme « dhimi », ainsi: « Les Juifs qui résidaient en Palestine jusqu'au début de l'invasion sioniste seront considérés comme palestiniens. » (art. 6).

21. Cf. G.-E. Sarfati: « Note sur la liberté d'expression », in *Les Cahiers de l'Observatoire*, n° 1, mars 2003, *Propagandes, racismes et incitations à la haine sur Internet*, pp. 46-48, dir. M. Knobel.

22. Cf. *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, 26 août 1789: « art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi; art. 11. La libre communication des pensées et

des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». L'interprétation de ces articles ne fait aucune difficulté pour qui se réfère, de bonne foi, à l'article 4 de la même *Déclaration*: « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui: ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi ».

23. Cf. *Déclaration* de 1793, art. 22: « L'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens » et *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* (10 décembre 1948), art. 26, alinéa 1 et 2: « 1. Toute personne a droit à l'éducation (...). 2. L'éducation humaine doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations unies pour le maintien de la paix ». Il n'est nul besoin d'être grand clerc pour aisément déduire de la lecture de ces dispositions que l'articulation et la diffusion des diverses variantes du discours antisioniste, notamment dans un espace public démocratique, contreviennent, en tout point, à ces dispositions juridiques fondamentales.

24. Cf. R. Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Gallimard, col. « Folio/Histoire », 2 vol., 1991. Indépendamment des travaux de Léon Poliakov, R. Hilberg démontre que l'essentiel des mesures distinctives de l'antisémitisme nazi notamment les lois de Nuremberg ont été directement reprise des juridictions antijuives de l'Eglise; et C. Lanzmann, *Shoah*, Paris, Gallimard, col. « Folio », 1997, pp. 107-111.

25. Pour une analyse complète de ce texte, cf. G.-E. Sarfati, *L'Antisionisme, Israël/Palestine aux miroirs d'Occident*, Paris, Berg, 2002, pp. 109-120.

26. Sur ce point, nous conseillons au lecteur de prendre connaissance des études très précises de Marc Knobel, parues dans les précédents numéros de *L'Observatoire du monde juif*. L'auteur examine, avec beaucoup de minutie et pertinence, l'organisation et les ramifications du réseau associatif antisioniste, notamment en France.

27. Le lecteur se reportera avec profit au document: *L'Industrie de la haine dans le monde arabe et musulman. L'Incitation à la haine et la propagande contre Israël, les Juifs et le monde occidental au sein de l'Autorité Palestinienne, du monde arabe et l'Iran*, R. Erlich, Centre d'Information sur le terrorisme et le contre-terrorisme, Paris, mai 2003.

28. Selon la définition de l'antisémitisme, en usage, entre les deux conflits mondiaux. Pour une analyse historique et sémantique des variations de l'usage linguistique et culturel concernant la perception de l'identité juive, cf. G.-E. Sarfati, *Discours ordinaires et identités juives, la représentation des Juifs et du Judaïsme dans les dictionnaires et encyclopédies de langue française, du Moyen Age au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Berg, 1999.

29. Cf. G.-E. Sarfati, *Le Vatican et la Shoah*, Paris, Berg, 2000. Il est un fait que l'Eglise de Rome réaffirme la dogmatique traditionnelle à l'endroit du peuple juif (« peuple témoin »), c'est-à-dire la définition exclusivement cléricale du judaïsme, définition, qui, rappelons-le, est l'une des sources culturelles majeures de l'antisionisme (en effet: si le judaïsme n'est qu'une religion, les Juifs ne constituent pas un peuple au sens historique, seulement une entité théologique, comme en témoignent nombre d'expressions passées dans l'usage, telles que: « peuple du Livre », ou « peuple de l'Alliance », etc. Dans le contexte contemporain, le refus arabe s'articule rigoureusement à cette définition du Judaïsme pour récuser toute prétention du peuple juif à se constituer en nation souveraine (cf. supra: note 11).

30. C'est-à-dire depuis 1898, date probable de la mise en circulation des *Protocoles des Sages de Sion*. Il faut invariablement rappeler que *quelles que soient ses variantes* l'antisionisme trouve son principe dans ce texte.